

## A Propos de l'Indemnité des Retardataires

Il est venu à notre connaissance que certains cercles, par crainte de froisser leurs membres ou de les perdre, n'exigeaient pas des sociétaires en retard dans le paiement des contributions, la pénalité désignée dans nos statuts sous le nom d'*Indemnité des retardataires*.

Fait à noter, et qui indique malheureusement que dans quelques cas isolés, il est vrai, on ne se tient pas assez au courant des règlements, ces cercles ignoraient—faut-il l'avouer?—qu'ils étaient obligés d'exiger cette indemnité sous peine de manquement grave. En effet, l'article 317, § 2, dit qu'un cercle se rend coupable de faute envers l'Association, lorsqu'il refuse ou NÉGLIGE de se conformer aux prescriptions des statuts qu'elle a établis. Or l'indemnité des retardataires est ordonnée par l'article 191a, qui se lit comme suit : *«Quiconque fait défaut d'acquitter à échéance le montant de ses redevances, doit payer, en outre, lorsqu'il en solde le montant, une indemnité de un centin par cent piastres, sur le chiffre de son certificat de dotation, pour chaque mois ou fraction de mois pendant lesquels il a été en défaut.»*

Dans un cas, en particulier, le Bureau Exécutif a dû prendre des mesures de rigueur pour contraindre un cercle à observer cette règle.

Ce cercle s'est soumis de bonne grâce, comme il devait le faire, du reste, et, aujourd'hui, il remercie le Bureau Exécutif d'avoir assuré l'exécution des statuts. Ce qu'il craignait n'est pas arrivé et il n'a perdu aucun de ses membres pour cela ; au contraire, les membres négligeants qui étaient toujours sur le point d'être suspendus, ont pris les moyens de payer en temps voulu et se félicitent du changement opéré,—sans compter que la caisse générale locale bénéficie de cette petite taxe imposée aux négligents.

Et, soit dit en passant, les secrétaires archiviste et financier du cercle n'ont pas de mots assez laudatifs pour exprimer tout le bien qu'ils pensent de cette clause de nos règlements, car sa mise en force a facilité leur tâche en diminuant de beaucoup les demandes de réintégration qui chaque mois se faisaient nombreuses, en évitant aussi à ces officiers, des démarches multipliées et ennuyeuses. On offrirait, maintenant, à ce

cercle de revenir à son ancien système qu'il ne le voudrait pas.

Etant donné que pour devenir membre de l'ALLIANCE NATIONALE il faut promettre de se soumettre à ses règlements ; qu'il est bien connu que les contributions sont payables d'avance et que le délai de grâce n'est accordé qu'à la condition de payer une légère indemnité, il s'ensuit que ceux qui profitent du délai auraient tort de trouver à redire. D'autant plus que 98% des retardataires sont des gens à l'aise qui ne s'acquittent pas au temps voulu que par suite de leur incurie, ou bien, encore, sont des personnes imprévoyantes auxquelles il est utile d'imposer une règle salubre qui leur rappelle qu'il est de leur devoir de s'acquitter de leurs obligations envers la société.

Nous comprenons qu'il peut se produire des cas isolés, où la misère sera la cause du défaut de paiement, mais alors leurs confrères du cercle, nous n'en avons aucun doute, se feront un devoir, en bons mutualistes, d'aider personnellement ces confrères dans le malheur, — sans transgresser les règles établies.

Donc, si vous voulez que votre cercle fonctionne bien et que ses membres soient ponctuels dans leurs versements, tenez-vous en aux règlements et appliquez la clause de l'*Indemnité des retardataires*.

Ayez présent à la mémoire que l'homme a toujours une tendance à s'écarter du droit chemin du devoir et qu'il est nécessaire de prendre tous les moyens possibles pour l'y maintenir et l'y ramener au besoin.

## LE PETIT CRUCIFIX DE CUIVRE

Mon petit crucifix de cuivre  
Sur ma poitrine sera mis  
Lorsque mes traits seront blémis  
Et que j'aurai cessé de vivre.

Tour à tour la mort nous délivre.  
J'ai vu s'ouvrir ses bras amis  
Sur mes chers défunts endormis  
Que bientôt il me faudra suivre.

A travers mes pleurs déchirants  
Sur le cœur de mes grands parents  
Sur la poitrine de ma mère

J'ai vu passer mon crucifix.  
A la fin de sa vie amère  
Je veux qu'il protège leur fils !

M. COTTARD.